

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL PÉRICARD

1. **Adoption d'une résolution portant sur des propositions d'actes communautaires** (p. 2).

2. **Arrêt de Superphénix.** – Discussion d'une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête (p. 2).

M. Christian Bataille, rapporteur de la commission de la production.

M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 5)

MM. Robert Galley,
François Loos,
Guy Hascoët,
Pascal Terrasse,
Roger Meï,
Mme Michèle Rivasi.

Clôture de la discussion générale.

Passage à la discussion de l'article unique.

Article unique (p. 11)

M. le rapporteur.

M. le président.

EXPLICATION DE VOTE (p. 11)

M. Yves Cochet.

Adoption de l'article unique de la proposition de résolution.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE (p. 12)

3. **Saisine du Conseil constitutionnel** (p. 12).

4. **Dépôt d'une proposition de loi constitutionnelle** (p. 13).

5. **Dépôt de rapports** (p. 13).

6. **Dépôt de rapports d'information** (p. 13).

7. **Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat** (p. 13).

8. **Suspension des travaux de l'Assemblée** (p. 13).

9. **Ordre du jour** (p. 13).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENCE DE M. MICHEL PÉRICARD,
vice-président**

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

ADOPTION D'UNE RÉOLUTION PORTANT SUR DES PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'en application de l'article 151-3, alinéa 2, du règlement, la résolution sur la proposition de règlement (CE) du Conseil portant modification du règlement (CE) n° 384/96 du Conseil relatif à la défense contre les importations qui font l'objet d'un dumping de la part de pays non membres de la Communauté européenne (COM [97] 677 final/n° E 1001), adoptée par la commission de la production et des échanges, est considérée comme définitive.

2

ARRÊT DE SUPERPHÉNIX

Discussion d'une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution de M. Robert Galley et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission d'enquête sur Superphénix et la filière des réacteurs à neutrons rapides (n°s 700, 776).

La parole est à M. le rapporteur de la commission de la production et des échanges.

M. Christian Bataille, rapporteur de la commission de la production et des échanges. Monsieur le secrétaire d'Etat à l'industrie, je tiens, avant de commencer mon propos, à saluer votre présence car rien ne vous obligeait à être parmi nous cet après-midi. Elle confirme l'intérêt constant que le Gouvernement porte à ce dossier grave et sérieux.

Avec cette séance, monsieur le président, mes chers collègues, nous parachevons un travail préparatoire et nous engageons une action parlementaire d'information et de clarification.

J'ai la charge de rapporter la proposition de résolution n° 700 de Robert Galley et des membres du groupe RPR et apparentés tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'arrêt du surgénérateur Superphénix.

Je distinguerai dans mon propos des éléments de procédure et des éléments d'opportunité, ces derniers me conduisant à m'exprimer davantage en fonction du prisme des idées du groupe socialiste.

En ce qui concerne d'abord les éléments de procédure, j'indique que les précautions prévues par l'article 141 de notre règlement en application de l'ordonnance du 17 novembre 1958 ont été observées et que, le 19 mars dernier, Mme le garde des sceaux a notifié qu'aucune procédure judiciaire n'était actuellement en cours sur les faits ayant motivé le dépôt de la proposition de résolution.

Les conditions de forme rendant recevable la demande de commission d'enquête du groupe RPR sont donc réunies. Permettez-moi, à ce stade, de dire quelques mots des conditions politiques de son acceptation par la commission et, je le présume, par l'Assemblée.

Auparavant, je veux faire part à M. Robert Galley de toute l'estime que je porte à cette demande, laquelle doit beaucoup au respect dû à son auteur, dont chacun connaît ici, outre la riche histoire personnelle et politique, les compétences dans le domaine nucléaire. Il a sans doute voulu que cette commission d'enquête parlementaire serve de cadre à une explication franche et limpide sur Superphénix. On ne peut que le suivre sur ce terrain.

Que le groupe du RPR ait voulu souligner certaines divergences d'analyse au sein de la majorité de gauche est tout aussi indéniable et, au fond, pas très surprenant dans le contexte de la vie de notre assemblée. Cependant, je suis persuadé que nous dépasserons les considérations tacticiennes et que nous saisisons l'occasion de montrer le rôle que l'Assemblée peut jouer en apportant la preuve que les membres de gouvernements de droite comme ceux des gouvernements de gauche qui se sont succédé durant l'histoire de Superphénix sont prêts à aider la représentation nationale à mener à bien le travail de transparence que réclament les citoyens.

J'en viens à quelques éléments de forme concernant l'objet de cette commission d'enquête.

Dans sa proposition de résolution n° 700, le groupe RPR nous proposait d'enquêter sur « l'arrêt de Superphénix et ses conséquences sur l'emploi, la recherche et l'orientation de la politique énergétique de la France ». La commission de la production et des échanges, à l'unanimité, et avec l'accord de l'auteur principal de la résolution Robert Galley, a modifié cet objet. Si l'Assemblée nous suit, la commission d'enquête portera sur « les conditions dans lesquelles ont été décidés la création, la mise en œuvre et l'abandon de Superphénix, ses conséquences sur la filière des réacteurs à neutrons rapides et de la surgénération, ainsi que sur les enseignements qui ont été tirés de cette expérience dans les domaines scientifique, administratif, financier, politique et environnemental ».

Cette nouvelle formulation nécessite commentaires et explications. Je les exposerai en trois temps.

D'abord, nous devons faire la lumière sur les conditions dans lesquelles ont été décidés la création, la mise en œuvre et l'abandon de Superphénix. Il s'agira d'un travail de mémoire, de restitution historique, préalable indispensable pour comprendre l'enchaînement des événements et la naissance des dérives, s'il y en a eu.

Ce faisant, nous œuvrerons en faveur d'une transparence qui a beaucoup manqué autour de Superphénix. Je dirai même que, concernant le dossier du nucléaire, il s'agissait d'une habitude culturelle. Celle-ci se réforme avec les années et l'histoire nous permet désormais de faire toute la lumière nécessaire sur ce dossier.

M. Yves Cochet. Très bien !

M. Christian Bataille, rapporteur. Il y aura donc enquête et, à la place qui me sera confiée au sein de la commission d'enquête, avec mes collègues, j'ai bien l'intention de reconstituer les processus de décision, de retracer les alternatives qui étaient offertes, d'étudier la genèse de Superphénix.

Ensuite, le texte prévoit que nous nous intéresserons aux conséquences de l'arrêt de Superphénix sur la filière des réacteurs à neutrons rapides et de la surgénération. Il s'agira du volet scientifique et technologique, un peu âpre et aride, mais intéressant, de cette enquête, et nous devons dire si la France peut abandonner la filière de la surgénération.

Ce problème se pose d'ailleurs dans d'autres pays, notamment au Japon, qui s'est aussi engagé dans la voie de la surgénération en éprouvant bien des difficultés et en subissant quelques déboires. Sans vouloir anticiper sur nos conclusions dans ce domaine, je peux avancer que nous serons conduits à distinguer, d'un côté, l'aspect expérimental, avec les laboratoires porteurs d'applications pour la transmutation des déchets à vie longue et la surgénération industrielle, et, de l'autre, la production d'énergie, qui fait l'objet d'une remise en cause.

Les décisions du Gouvernement montrent que la France n'abandonne pas la surgénération expérimentale et la validation récente de Phénix en témoigne. Toutefois, il s'agit d'une installation de première génération et nous devons nous interroger sur l'avenir et la durabilité de ce choix.

M. Yves Cochet. En effet !

M. Christian Bataille, rapporteur. J'en viens à la troisième série de préoccupations. Nous devons, si la nouvelle rédaction est retenue, tirer de cette expérience des enseignements dans les domaines scientifique, administratif, financier, politique et environnemental.

A cet égard, je soulignerai un mot qui n'aura vraisemblablement pas échappé à mes collègues : « expérience ». Oui, Superphénix est une expérience singulière en France et en Europe, avec ce que cela implique de tâtonnements, d'apprentissage, d'hésitations et d'échecs.

Je crois pouvoir dire, au nom de tous nos collègues, que si notre commission d'enquête n'engageait pas ses travaux en considérant Superphénix comme une expérience dont la France doit, d'une façon ou d'une autre, tirer les leçons, nous courrions le risque d'ouvrir un forum qui déboucherait sur des déchirements et des rancœurs. La commission d'enquête doit rester un moyen d'investigation sérieux, approfondi, et non offrir l'occasion de règlements de comptes.

Nous devons tirer les enseignements de cette expérience dans les domaines scientifique, administratif, financier, politique et environnemental, car nombreux sont les aspects à propos desquels nous pourrions tirer les leçons de l'épisode Superphénix. Je ne veux pas anticiper sur ce point, mais nous ferons forcément des découvertes à l'occasion du travail que nous conduirons.

Une observation au passage : Superphénix, comme le plan câble des années 80 ou, à certains égards, le Minitel montre la difficulté qu'il y a, pour un pays fortement industrialisé comme le nôtre, et où la tradition colbertiste a toujours présidé aux grandes décisions, d'investir au bon moment dans des choix technologiques pertinents. Il faut cependant être très prudent sur ce registre car chacun sait que, des années plus tard, la critique est facile mais que, sur le moment, l'art est difficile.

M. Yves Cochet. On pouvait en juger dès le début !

M. Christian Bataille, rapporteur. Il faut donc rester circonspect. Si nos options télématiques, pour reprendre cet exemple des années 80, sont en décalage par rapport aux nouvelles techniques de communication, comme le souligne un récent rapport sénatorial, il serait trop facile de condamner ceux qui, il y a plus d'une décennie, décidèrent de s'engager massivement dans la surgénération.

La commission d'enquête devra répondre à la question que j'ai esquissée à l'instant : compte tenu des savoirs et de l'état des connaissances à l'époque, la création de Superphénix, eu égard à sa période d'activité, a-t-elle été adaptée et judicieuse ?

Elle pourra se poser les mêmes questions à propos des conditions de sa fermeture : répondaient-elles aux besoins du moment ? Étaient-elles adaptées et judicieuses ?

Je crois ne pas être le seul partisan d'une France audacieuse et entreprenante en matière technologique. Lorsqu'elle a choisi l'option nucléaire, elle a montré qu'elle pouvait l'être, mais notre dispositif technologique n'a-t-il pas versé dans la témérité ? S'il y a un avenir pour la surgénération industrielle, ce ne pourra être que dans un contexte différent de celui de sa mise en œuvre. J'entends déjà les spécialistes débattre, dans les trente, quarante ou cinquante prochaines années, des conditions dans lesquelles nous devrons travailler en tirant les leçons de la période qui s'achève.

Avant de conclure, je voudrais insister devant l'Assemblée sur trois mots clefs que je tire de l'expérience des travaux parlementaires menés jusqu'à présent dans le domaine nucléaire.

En 1990, je conclusais un rapport rédigé pour l'office parlementaire des choix scientifiques et technologiques par trois mots qui pourront inspirer la commission d'enquête. La formule a eu son succès et je revendique la paternité de ces trois mots d'ordre.

Responsabilité, car le nucléaire ne doit pas s'apparenter à une technostrucure dans laquelle le citoyen ne perçoit rien ou, du moins, ne perçoit pas les responsabilités. Il doit s'agir d'une structure lisible où les décisions sont prises dans la clarté. Laissons la culture du secret à l'histoire. Nous aurons à vérifier cet aspect.

Transparence, car l'acceptation du nucléaire en France, qui est réelle, est étroitement liée à l'enjeu de l'information des citoyens ; celle-ci doit être accessible, fiable, sincère. Les travaux de la commission d'enquête peuvent y contribuer.

Démocratie, enfin, car il ne peut y avoir de nucléaire viable dans notre pays que s'il est démocratiquement accepté dans le cadre d'un débat, que nous n'avons tou-

jours pas eu, et de la confrontation des points de vue sur l'énergie. Je tire cette réflexion de mon expérience du dossier des déchets radioactifs.

Depuis moins d'un an, un fait plaide en faveur du Parlement : en 1997, les Français ont si je ne me trompe dit leur intérêt pour la démocratie parlementaire. Il est donc naturel que, sur un dossier aussi essentiel pour la nation et pour le pays, le Parlement joue son rôle et beaucoup plus qu'il ne l'a fait jusqu'à présent. De ce point de vue, la création d'une commission d'enquête est une bonne chose car nous pourrions inciter le Parlement à jouer ce rôle.

La commission de la production et des échanges a examiné la proposition de résolution de M. Robert Galley et du groupe RPR lors de sa réunion du 25 mars 1998.

Sur la proposition de son rapporteur, elle a adopté un amendement sous-amendé par M. Roger Meï, au nom du groupe communiste, tendant à rédiger ainsi son article unique : « En application des articles 140 et suivants du règlement, est créée une commission d'enquête parlementaire de trente membres sur les conditions dans lesquelles ont été décidés la création, la mise en œuvre et l'abandon de Superphénix, ses conséquences sur la filière des réacteurs à neutrons rapides et de la surgénération, ainsi que sur les enseignements qui ont été tirés de cette expérience dans les domaines scientifique, administratif, financier, politique et environnemental. »

La commission a adopté cette rédaction à l'unanimité et je vous propose, mes chers collègues, de faire de même. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Robert Galley. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je tiens à confirmer tout l'intérêt que prend le Gouvernement à la création, qui aura lieu dans quelques minutes, de cette commission d'enquête par l'Assemblée nationale.

Permettez-moi de féliciter le rapporteur, M. Bataille, pour le rôle personnel et irremplaçable qu'il a tenu depuis plusieurs années, avec plusieurs de ses collègues ici présents, dans la définition des grands axes de la politique énergétique. Comment ne pas saluer la présence sur ces bancs de M. Galley, dont le rôle personnel, la résolution et les orientations ont permis à cette politique énergétique, confirmée depuis sous différents gouvernements, de prendre tout son essor ?

Conformément à ses engagements politiques, le Premier ministre, M. Jospin, a affirmé devant l'Assemblée nationale, le 19 juin 1997, l'abandon du surgénérateur Superphénix, prototype qui avait été lancé dans les années 70 dans un contexte de pénurie d'énergie et de faiblesse – croyait-on à l'époque – des ressources en uranium.

Cette centrale est désormais inadaptée au contexte actuel. Le parc de centrales classiques suffit amplement à subvenir à nos besoins. Il n'y a plus de tension sur le prix de l'énergie, ni de menace sur l'approvisionnement en uranium. La filière de la surgénération ne semble donc pas avoir de perspectives industrielles à court terme.

En outre, ce processus technologique intéressant s'est révélé difficile à maîtriser et a coûté beaucoup plus cher que prévu, ...

M. Yves Cochet. C'est le moins qu'on puisse dire !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. ... comme j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer à l'Assemblée nationale. Il ne peut donc, en l'état, constituer un modèle à reprendre à l'identique dans un programme d'équipement en surgénérateurs.

Pour autant, Superphénix représente une technologie très riche – le rapporteur vient de le souligner avec une grande compétence –, développée par des personnels particulièrement motivés et performants qui ont montré que la France savait mettre au point des équipements technologiques innovants de très haut niveau scientifique.

Il faudra tirer profit de l'expérience accumulée et poursuivre les recherches dans le domaine des réacteurs à neutrons rapides pour l'avenir à plus long terme de notre politique énergétique.

Le Gouvernement a donc décidé que Superphénix ne redémarrerait pas, non pas – chacun l'a compris et j'ai déjà eu l'occasion de le préciser à l'Assemblée nationale et au Sénat – pour des raisons de sûreté, mais pour les raisons économiques que je viens d'exposer. Il a pris en considération l'ensemble des opérations de démantèlement qui devront être organisées au cours des prochaines années. Il entend mettre à profit l'expérience qui sera acquise lors de ce démantèlement en vue de modifier et d'améliorer le système des centrales classiques.

En conclusion, le Gouvernement ne craint pas la franchise et la transparence auxquelles se référait le rapporteur. Au contraire, il les sollicite et les souhaite. Il réaffirme en effet l'importance de la connaissance de la vérité historique du processus de décision concernant Superphénix, de la réalité économique qui a entouré l'existence de cet équipement, de la réalité scientifique et technologique, qui honore tous ceux qui ont servi et servent ce magnifique outil, enfin de la réalité environnementale, car les problèmes d'environnement – ce ne sont cependant pas eux qui motivent la décision d'abandonner Superphénix – doivent, et tel est sans doute l'objectif de la commission d'enquête, être pris en compte dans un examen exhaustif des conditions de l'arrêt de cet équipement.

Nous vous remercions par conséquent, mesdames, messieurs les députés, d'éclairer les travaux du Gouvernement sur la surgénération. Celui-ci veut très scrupuleusement respecter tous les termes de la loi du 30 décembre 1991, dite loi Bataille, en particulier en exploitant les trois pistes de recherche qu'elle a prévues et qui feront à nouveau l'objet d'un examen par le Parlement en 2006 : la séparation et la transmutation des éléments radioactifs, l'étude d'un éventuel stockage en couches géologiques profondes de certains déchets radioactifs et l'étude de l'entreposage en surface ou en subsurface de ces déchets. Ces trois pistes de recherche – le Gouvernement l'a réaffirmé récemment – seront explorées conformément à la loi que le Parlement a votée à la quasi-unanimité.

C'est donc un acte de confiance dans les travaux de l'Assemblée nationale que le Gouvernement tient à manifester aujourd'hui, un acte de confiance aussi dans le caractère équilibré de la politique énergétique nationale que nous poursuivons conformément aux orientations réaffirmées maintes fois depuis le mois de juin dernier. Cette politique repose sur les sources énergétiques qu'on peut qualifier de classiques, l'hydroélectricité mais aussi les énergies fossiles, et sur la filière électronucléaire, qui fournit aujourd'hui environ 75 % de notre électricité, et sur les énergies nouvelles, qui devront être développées.

M. Yves Cochet. Et qui sont renouvelables !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Chargé de l'industrie, je réaffirme notre engagement de développer avec résolution toutes les énergies nouvelles possibles dans notre pays. Je pense à l'énergie éolienne, à l'énergie photovoltaïque, à l'énergie électrique pour les véhicules, à la biomasse et aux autres acquis technologiques et scientifiques qui, je le répète, seront mis en œuvre avec une grande détermination, comme j'ai eu l'occasion de le dire il y a quelques semaines, par le Gouvernement et par le ministère de l'industrie.

Vous allez donc prendre aujourd'hui une décision importante pour la politique énergétique de notre pays, qui sera poursuivie avec une très grande détermination selon les grands axes qui ont été tracés. Je tiens à remercier l'Assemblée nationale de sa décision. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Discussion générale

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Robert Galley.

M. Robert Galley. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, chers collègues, étant à l'origine de cette proposition de résolution, je ne peux, au nom du groupe RPR, que me féliciter de la décision de la commission de la production et des échanges d'avoir émis un avis favorable à la création de cette commission d'enquête parlementaire, et remercier M. le rapporteur, Christian Bataille, des paroles aimables qu'il a bien voulu avoir pour le vieux monsieur que je suis. (*Sourires.*)

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie aussi d'avoir accepté l'idée que cette commission d'enquête présente une utilité pour éclairer le Gouvernement. J'ajouterai cependant, sans taquinerie excessive, qu'il aurait peut-être mieux valu que le Gouvernement fût éclairé avant de prendre la décision plutôt qu'après...

La décision d'arrêter Superphénix a été douloureusement ressentie par le monde scientifique et, plus généralement, par tous ceux qui portent un intérêt à la politique nucléaire de notre pays. Elle n'a pourtant pas été une surprise pour nous puisqu'elle figurait dans la déclaration de politique générale de M. le Premier ministre à cette tribune.

Nous voulons croire d'ailleurs, que comme vous l'avez dit, cette décision a été prise pour des considérations macroéconomiques relatives à l'avenir de la filière plutonium, à un moment où, chacun le sait, la production de cette précieuse matière fissile est supérieure à sa consommation, et non pour la réalisation laborieuse d'un équilibre politique entre des positions idéologiques différentes.

Quoi qu'il en soit, cette prise de position ne nous semble pas avoir été étayée au préalable par une analyse approfondie de ses conséquences à court, moyen et long terme. Comme l'a dit excellemment le rapporteur, le travail de la commission d'enquête doit être de préciser les données de cette décision, de faire apparaître ses inconvénients et ses lacunes, que nous estimons graves, afin de fournir à la représentation nationale et, bien sûr, au Gouvernement les éléments objectifs, et chiffrés si possible, qui sous-tendront ses décisions ultérieures.

Dans le bref délai de cette intervention, je ne développerai que quelques points.

La construction de l'Europe avance à grands pas. Diverses expérimentations coûteuses sont projetées dans le cadre d'une coopération poussée entre partenaires euro-

péens ; je pense au réacteur hybride incinérateur d'actinides, pour lequel l'Italie, l'Allemagne, la Suisse et d'autres pays ont exprimé un réel intérêt. Monsieur le secrétaire d'Etat, la fermeture de Superphénix ne va-t-elle pas apparaître comme un exemple désastreux de décision unilatérale de l'un des partenaires, sans consultation des autres ?

En second lieu quelle sera, en cas d'application de cette décision, la répartition des coûts entre Electricité de France et ses partenaires dans NERSA ? Comment EDF va-t-elle être en mesure de fournir, dans les années à venir, les milliards de kilowattheures qui sont dus à ses partenaires ?

Troisièmement, la Commission de sûreté nucléaire a, au fil des ans, vous l'avez dit tout à l'heure, émis des recommandations successives sur cette installation dont on ne rappellera jamais assez qu'il s'agit d'un prototype. Elles ont toutes été suivies d'effet. Dans son rapport officiel, cette commission affirmait que la sûreté de l'installation était la même que pour l'ensemble du parc électro-nucléaire. Y aurait-il une donnée, fût-elle subjective, liée, par exemple, à une certaine fraction de l'opinion, qui nous aurait échappé ?

Quatrièmement, Superphénix contribuait puissamment aux recherches sur l'aval du cycle nucléaire par la validation de l'utilisation de combustibles assurant l'incinération des actinides mineurs à échelle industrielle. Au prix de 600 millions de francs, le Commissariat à l'énergie atomique va remettre en route Phénix, et il a prévu la reprise des expérimentations qui étaient initialement prévues à Creys-Malville. S'agit-il d'une expérience à la même échelle ? Quelles projections industrielles seront possibles sur de futures réalisations pour satisfaire à la possibilité de transmutation, première piste de la loi de 1991, qui porte votre nom, monsieur le rapporteur ?

Cinquièmement, le problème de l'excédent de plutonium est patent aujourd'hui, à cause de la limitation dans le cœur des réacteurs à eau pressurisée des combustibles MOX, c'est-à-dire de mélanges d'oxyde d'uranium et de plutonium, limitation en pourcentage et limitation du nombre des aiguilles. Dès lors, que devient le programme fondamental de consommation accrue de plutonium dont Superphénix était l'unique support ?

Enfin, les dirigeants d'Electricité de France attendaient beaucoup d'une expérience industrielle de cette taille et de cette importance : évolution du sodium, tenue à long terme des combustibles, vieillissement des matériaux, opérations de contrôle en milieu métallique liquide. Mesurez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, le caractère irréparable pour notre pays, sur le plan des avancées industrielles, d'une telle décision d'arrêt ?

A un moment où chacun s'inquiète de la mondialisation croissante des échanges, quelles seront les conséquences de l'arrêt brutal d'une expérience technologique de grande valeur qui plaçait sans aucun doute la France et ses partenaires au premier rang mondial ? Décidons-nous, d'un mouvement de menton, que les réacteurs à neutrons rapides n'ont pas d'avenir – vous venez, monsieur le secrétaire d'Etat, de dire le contraire –, alors que tout montre qu'à long terme nous en aurons besoin, que l'humanité en aura besoin, et la commission d'enquête le montrera, j'en suis convaincu.

M. Yves Cochet. Non !

M. Guy Hascoët. Quelle illusion !

M. Robert Galley. Venez-y avec nous, monsieur Cochet, vous verrez !

Enfin, avons-nous mesuré le coût humain d'une telle décision, aussi bien pour les savants, les ingénieurs et les techniciens, qui ont consacré leur vie...

M. Yves Cochet. Et leur mort !

M. Robert Galley. ... à cette expérience exaltante que pour les cadres et le personnel du site, consciencieux, confiants, fiers de la valeur de l'outil exceptionnel qui leur a été confié.

Mme Michèle Rivasi. Vous pourriez dire la même chose pour la bombe atomique !

M. Yves Cochet. Il ne faut pas persévérer dans l'erreur !

M. Robert Galley. Tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez rendu hommage à l'extraordinaire qualité des recherches menées autour de Superphénix et à la manière dont cette expérience a été conduite, malgré les difficultés, qui ont été nombreuses. Mais alors, pourquoi l'arrêter ?

Pour toutes ces raisons, parmi bien d'autres qui se pressent en foule, afin que le Parlement et le Gouvernement soient éclairés sur une question capitale pour l'avenir national, le groupe RPR votera pour la création de cette commission d'enquête dans la formulation finalement proposée par M. le rapporteur, Christian Bataille, que nous remercions du travail qu'il a fait à nos côtés.

M. Christian Bataille, rapporteur et M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Très bien !

M. le président. La parole est à M. François Loos.

M. François Loos. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je commencerai par la conclusion, en disant que le groupe UDF approuvera le rapport de M. Bataille et votera cette proposition de résolution, car nous souhaitons qu'une commission d'enquête soit créée.

En effet, la décision de fermer Superphénix nous est apparue comme un oukase, nous n'avons toujours pas d'explication. Un grand silence a d'abord succédé à l'annonce de la décision de fermeture, le 20 juin 1997. Puis, le 2 février 1998, un comité interministériel a traduit cette décision en une série de mesures plus précises, lesquelles renvoient toutefois à des décisions ultérieures qui devraient être prises au second semestre de 1998.

Les rapports budgétaires pour 1998 qui traitaient du nucléaire ont été eux aussi très silencieux. On y trouvait des phrases du style : « L'arrêt de Superphénix ne remet pas en cause le programme électronucléaire » ; ou bien : « Superphénix a été engagé au moment où on craignait une tension sur le marché de l'uranium. »

Beaucoup de questions n'en furent pas moins posées au cours de cette période. Ainsi, M. Galley s'interrogeait dans son rapport, mais aussi le groupe des Républicains et Indépendants du Sénat qui, au mois d'octobre 1997, a réalisé une enquête sur cette décision et a posé sept questions au Gouvernement, auxquelles le comité interministériel du 2 février n'a pas répondu.

Tout cela justifie la création d'une commission d'enquête. Assurément, il faut demander au Gouvernement quel est le sens de sa décision, quelles conséquences il faut en tirer pour la filière électronucléaire et pour la politique énergétique de la France.

En fait, ce sont trois questions fondamentales qui se posent aujourd'hui.

D'abord, comment résoudre le problème des déchets ?

M. Guy Hascoët. Il fallait y penser avant !

M. François Loos. Bien sûr ! Et nous avons pour cela une excellente loi, la loi Bataille !

Mais il faut prendre du recul. La population mondiale va probablement s'accroître de 100 % d'ici à 2050, ce qui aura pour effet d'augmenter la consommation d'énergie. Même en retenant les scénarios les plus optimistes de consommation d'énergies renouvelables, c'est-à-dire d'énergie non nucléaire, le développement de l'effet de serre sera énorme. Il est donc de notre intérêt, dans l'état actuel de nos connaissances, et compte tenu de leur évolution probable, de travailler à multiplier par six le parc nucléaire mondial.

M. Guy Hascoët. Il n'y a plus qu'ici qu'on entend ça !

M. Yves Cochet. Plus personne ne fait du nucléaire, sauf nous !

M. François Loos. Et le problème des déchets ne peut que se poser de façon encore plus aiguë. Que ferons-nous des déchets à longue durée de vie ? Comment stockerons-nous le plutonium, le césium, le strontium, l'iode ? Comment ce problème sera-t-il traité en France et ailleurs ? Ce sont de vraies questions auxquelles la loi Bataille a apporté des éléments de réponse, et nous nous réjouissons, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous ayez bien l'intention de la mettre en application.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. C'est normal !

M. François Loos. Que Superphénix disparaisse de l'arsenal des moyens à mettre en œuvre pour l'appliquer pose problème. Même dans sa conception actuelle, Superphénix n'avait pas apporté de réponse industrielle à toutes ces questions. Il était néanmoins l'outil d'acquisition de connaissances le plus précieux pour préparer une future génération de réacteurs à neutrons rapides. Vous avez dit que Phénix constituait à cet égard une solution. Mais sera-t-il vraiment à la hauteur et n'est-il pas dommage d'avoir décidé d'arrêter Superphénix ?

La question des déchets, à l'évidence, nécessite d'abord d'investigations.

En second lieu, il faut s'interroger sur le coût de ces opérations. Certes, Superphénix a coûté cher. Mais son arrêt coûtera très cher aussi !

M. Yves Cochet. Moins !

M. François Loos. Nous avons entendu M. Strauss-Kahn évaluer le coût du démantèlement à 10 milliards. EDF aurait provisionné 16 milliards. Et certains spécialistes pensent que le coût final pourrait approcher les 30 milliards.

Si la commission d'enquête prouvait qu'il est moins cher de continuer, monsieur le secrétaire d'Etat, que ferions-nous ?

M. Guy Hascoët. Ça ne sert à rien ! Pourquoi continuer ?

M. Yves Cochet. Et en plus, c'est dangereux !

Mme Michèle Rivasi. C'est le contribuable qui paye !

M. François Loos. Ma question est claire et il faut une commission d'enquête pour y répondre !

Enfin, troisième question, que sont devenues nos procédures de décision démocratique dans les secteurs à risques ?

M. Yves Cochet. Dans le nucléaire, il n'y en a jamais eu !

M. François Loos. Pour le maïs transgénique, le Gouvernement a décidé d'organiser des conférences de consensus. La nuit dernière, nous avons traité de la sécurité sanitaire et nous avons voté à l'unanimité la création d'agences de sécurité sanitaire.

M. Yves Cochet. Très bien !

M. François Loos. Dans le domaine du nucléaire, c'est vrai, les décisions n'étaient pas, en général, discutées à l'Assemblée nationale.

Mme Michèle Rivasi. C'est bien de le reconnaître !

M. François Loos. Est-ce cette absence de dialogue dont ont souffert les Verts qui nous vaut cet oukase ?

M. Guy Hascoët. Nous ne pouvions en souffrir ici, nous n'y étions pas !

Mme Michèle Rivasi. Certains au parti socialiste en souffraient aussi !

M. François Loos. Ou bien la décision a-t-elle été prise sur la base d'arguments scientifiques que nous ne connaissons pas ? En effet, les rapports publiés sous les gouvernements précédents, y compris sous les gouvernements socialistes, avaient confirmé l'intérêt de cette filière et la nécessité de la poursuivre. Des éléments techniques nouveaux justifient-ils cette décision ? Ou bien le Gouvernement a-t-il décidé de faire confiance à toutes les minorités plutôt que de faire un effort de pédagogie à propos de ce qu'il croit bon pour le pays ?

Mme Michèle Rivasi. Ça n'était pas bon pour le pays !

M. François Loos. Le même problème se pose pour tous les secteurs à risques. Est-ce parce que le risque est médiatiquement fort qu'il faut mener une action forte ? Ou est-ce parce que le risque est réellement fort, et qu'on le connaît, qu'il faut agir ? Le Gouvernement est-il prêt à faire de la pédagogie dans ce domaine ? Et considère-t-il que c'est son rôle ? Pour ma part, je le crois, et je souhaite que notre commission d'enquête s'intéresse également à cette question.

En conclusion, il est utile de créer une commission d'enquête. Mais il sera plus utile encore que le Gouvernement tienne compte de ses conclusions, dont nous souhaitons qu'elles soient rendues publiques.

M. Yves Cochet. Ce sera fait !

M. François Loos. Nous émettons le vœu qu'un vrai débat politique ait lieu à l'Assemblée sur ses choix, vœu auquel, je pense, se joindront la plupart de nos collègues.

M. le président. La parole est à M. Guy Hascoët.

M. Guy Hascoët. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, c'était en filigrane dans certaines interventions, mais je veux le dire clairement : ce qui caractérise le dossier du nucléaire depuis un demi-siècle, c'est le mensonge et le fait d'avoir été exclu du champ de fonctionnement ordinaire des démocraties.

De l'Oural à Sellafield, des îles Bikini au désert de l'Utah, tous les incidents ou accidents qui ont émaillé son histoire ont été cachés aux opinions. Dans cette enceinte même, personne n'a été informé de l'accident militaire nucléaire du Sahara survenu le 1^{er} mai 1962 ! En ayant eu connaissance, je me suis empressé, jeune parlementaire, d'aller consulter à la bibliothèque de l'Assemblée les registres des commissions pour les semaines et les mois qui ont suivi. Je n'ai trouvé d'allusion à cet événement que dans un rapport de la commission d'évaluation des

risques scientifiques et technologiques. Ce qui a irradié quatre cents personnes dans l'armée, deux ministres ainsi que quatre mille civils n'a pas donné lieu à information de la représentation nationale !

M. Robert Galley. N'importe quoi !

M. Guy Hascoët. Je ne suis pas sûr que l'histoire de l'humanisme placera au pinacle ceux qui, au fil de ces décennies, ont été les complices actifs de cette anti-démocratie.

M. François Loos. Nous sommes en 1998 !

M. Guy Hascoët. J'y arrive !

Sans reprendre les attendus du texte rédigé par M. Galley – c'est un pamphlet sur les accords qui ont permis l'existence de notre majorité – là, je partage la question qu'il pose : entrons-nous dans l'ère de la transparence ? Pour notre part, nous aimerions que celle-ci prévale chaque fois que c'est nécessaire.

Quand nous avons demandé la création d'une commission d'enquête sur l'usine de La Hague en nous fondant non sur des faits hypothétiques ou des recherches illusoire, mais sur des faits constatés et des pollutions réelles, nous avons assisté pendant plusieurs mois à un manège qui a abouti à empêcher cette création.

Quand un organisme public, la COGEMA, a déclaré qu'il ferait tout pour empêcher l'application d'une décision démocratique de la Suède, en la qualifiant d'inique, aucune tutelle ne l'a fait rentrer dans le rang en lui demandant de respecter les règles qui régissent les démocraties d'Europe.

Il y a donc deux poids, deux mesures, mais nous sommes prêts à parier sur les bonnes intentions de la présente commission d'enquête et nous allons voter pour sa création.

Mais revenons sur le sujet : pourquoi arrêter cette filière ? Parce qu'elle correspond pour nous à une fuite en avant : production de déchets, concentration de certains produits dans les déchets puis recherche d'une utilisation ou d'une utilité quelconque de ces déchets. On se plaçait dans la logique non plus de la physique nucléaire mais de l'alchimie. Ainsi, monsieur Galley, vous prenez le pari pascalien de la transmutation : il suffirait de chercher à la trouver pour démontrer qu'elle existe ! En tenant compte du coût exorbitant de la filière, du risque – réel – du feu de sodium, de tous les ingrédients constitutifs de cette filière, nous ne pouvons que nous demander, sans pouvoir répondre à la question : n'avons-nous pas joué les apprentis sorciers ? Que représentent les deux mille ans qui nous séparent de l'Antiquité comparés aux cinquante mille ou cent mille ans pour lesquels nous engageons la civilisation humaine ? Quelle est notre responsabilité à cet égard ?

On nous propose que soient évalués de manière sincère l'ensemble des paramètres de la filière. Chiche ! Mais il faudra aller jusqu'au bout, sans présupposé, sans affirmer à l'avance que le rêve de l'alchimiste est juste, en disant simplement qu'il est de notre responsabilité de trouver des solutions pour les déchets et d'établir les coûts d'une telle filière pour les finances publiques. Or il est difficile aujourd'hui de connaître le coût d'un éventuel centre d'enfouissement à grande profondeur des déchets alors que nous savons que certains spécialistes, qui se sont déplacés jusqu'au Canada pour faire le calcul, disposent de ces chiffres ! Pourquoi ne sont-ils pas transmis à tous les acteurs intéressés, non pas en catimini, mais de manière publique, pour qu'un débat public puisse avoir lieu ?

Si le débat est bien engagé dans l'esprit voulu par ceux qui souhaitent désormais la transparence sur ce dossier, il faudra aller jusqu'au bout. Il faudra savoir dire parfois que certains coûts publics ne peuvent être assumés. Il faudra, si une solution est davantage fondée sur une croyance religieuse que sur une démonstration scientifique, savoir y renoncer. Si nous nous apercevons que la transmutation est un rêve et non une réalité, la commission d'enquête devra en tirer les conclusions en ce qui concerne par exemple les MOX, ou revoir l'ensemble de la filière de retraitement.

La lucidité est à ce prix, et l'avenir, sur ce point, nous donnera raison. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Pascal Terrasse.

M. Pascal Terrasse. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous voici réunis pour nous prononcer par un vote sur la création d'une commission d'enquête sur Superphénix.

En tant que porte-parole du groupe socialiste, et dans la ligne de l'intervention de notre rapporteur, Christian Bataille, je voudrais éclairer la conception que nous nous faisons de cette commission d'enquête, de l'esprit dans lequel elle aura à travailler et des objectifs qu'elle doit s'assigner.

Je soulignerai tout d'abord que cette commission d'enquête devra être une œuvre collective. Proposée par Robert Galley, membre du groupe RPR, elle semble éveiller l'intérêt de tous les groupes politiques. Nombre de conditions nous semblent donc réunies pour qu'un travail collectif soit tenté, fondé notamment sur la compétence de certains de nos collègues dans ces difficiles questions du nucléaire.

En second lieu, je voudrais revenir sur l'esprit dans lequel nous abordons ces travaux et sur les objectifs que nous nous fixons. Pour ce faire, je reprendrai simplement la rédaction que notre rapporteur a élaborée et sur laquelle va porter notre vote : notre commission enquêtera « sur les conditions dans lesquelles ont été décidées la création, la mise en œuvre et l'abandon de Superphénix, ses conséquences sur la filière des réacteurs à neutrons rapides et de la surgénération, ainsi que sur les enseignements qui ont été tirés de cette expérience dans les domaines scientifique, administratif, financier, politique et environnemental ».

C'est un intitulé bien long, diront certains. Pour ma part, je retiendrai de cet énoncé un mot-clé : expérience. C'est ce mot qui, à mon sens, résume parfaitement l'esprit qui peut animer nos investigations. Oui, Superphénix a apporté à la France, et plus précisément à son industrie nucléaire, de l'expérience, un savoir-faire qui est au cœur des réalisations dont nous bénéficions aujourd'hui mais, comme de toute expérience, il convient d'en tirer les enseignements.

Sur le plan technologique d'abord, il s'agit de réfléchir à l'avenir de la filière à neutrons rapides, sur laquelle plusieurs pays fortement nucléarisés comme le Japon avaient beaucoup misé, mais qui marque aujourd'hui le pas.

Sur le plan financier, bien des chiffres et des évaluations ont circulé, et notre commission d'enquête ferait œuvre utile en précisant ce qu'il en est exactement.

Il y a des enseignements quant à l'environnement, enfin. Il est sûr qu'une installation du type de Superphénix n'est pas sans impact sur son lieu d'implantation,

de même que, plus généralement, la transmutation, qui est son principe de fonctionnement, n'est pas un phénomène physiquement neutre.

A ces enseignements j'en ajouterai un autre, de nature économique et sociale. Superphénix peut être classé parmi ce que l'on appelle les très grands équipements. Elu moi-même d'une partie de ce que l'on pourrait appeler la grande zone d'influence de cette installation, je peux mesurer l'impact qu'ont eu les annonces d'un désengagement progressif.

Ces considérations, qui relèvent de l'aménagement du territoire, ne sont pas du même ordre que celles qui ont trait à la technologie, à l'organisation ou même à nos choix énergétiques, mais, pour les populations qui, sur place, sont concernées, elles revêtent une grande importance. Cet aspect ne sera pas éludé par nos travaux, je le dis au nom du groupe socialiste.

Quant aux leçons politiques de l'expérience de Superphénix, il nous appartiendra aussi de les tirer. A ce sujet, je voudrais faire mienne la trilogie qu'a évoquée il y a un instant notre rapporteur, Christian Bataille : transparence, responsabilité et démocratie. Je crois que ces trois mots d'ordre résument assez bien les leçons politiques qu'il nous faudra tirer de l'expérience de Superphénix.

Transparence, d'abord. La création de notre commission d'enquête, largement approuvée sur ces bancs, je l'espère, montre que, dans notre pays, des décisions de l'ampleur de celles qui concernent Superphénix ne peuvent pas survenir sans un débat, sans une consultation de la représentation parlementaire. Si la France doit faire sienne durablement l'option nucléaire, cette transparence doit être la règle. On a vu tous les bienfaits qu'elle avait introduits, au début des années 90, dans le programme de gestion des déchets nucléaires, qui était parvenu à un blocage.

Transparence signifie fluidité de l'information et, à cet égard, nous devons nous féliciter que le Gouvernement, à travers la mission qu'il confie à Jean-Yves Le Déaut à l'issue du comité interministériel sur l'énergie nucléaire de février dernier, réfléchisse à une instance indépendante de contrôle de la filière nucléaire.

Responsabilité, ensuite. La création de cette commission d'enquête est une façon pour les pouvoirs publics de ne pas se dérober devant leurs responsabilités, et elle est une façon pour l'Assemblée d'exercer les pouvoirs de contrôle qui lui sont dévolus en application de l'article 20 de la Constitution. Ce principe de responsabilité doit être la règle dans tous les domaines concernant le nucléaire, de sorte que, face à certaines décisions, le citoyen ne se trouve pas sans interlocuteur ou qu'il soit noyé dans une technocratie insaisissable.

Démocratie, enfin. La commission d'enquête que nous allons créer est un acte de démocratie : démocratie parce que cette décision relève du libre choix de la représentation nationale, démocratie parce que cette décision, comme je l'ai souligné, émanera d'une pluralité de groupes de l'Assemblée. La démocratie est l'une des conditions nécessaires, sinon une condition suffisante, de l'acceptation d'un pôle nucléaire puissant dans notre pays.

Certes, notre commission d'enquête n'aura pas vocation à se transformer en forum de toutes les questions nucléaires, mais il est bon d'annoncer dès maintenant que des opinions diverses pourront s'y exprimer.

Il y a environ vingt-cinq ans, notre pays décidait de fonder une part de son indépendance sur un choix énergétique qui prolonge ses incidences jusqu'à aujourd'hui.

Certes, nous ne sommes pas encore en 2010, date à laquelle, à l'occasion du renouvellement du parc nucléaire français, notre option du début des années 70 devra être réexaminée, mais sachons dès aujourd'hui, vis-à-vis des questions nucléaires et à propos en particulier de Superphénix, donner de nous l'image d'une démocratie adulte, responsable de ses choix, ouverte au progrès et plaçant le citoyen au cœur de la décision.

C'est dans cet esprit que le groupe socialiste demande à l'Assemblée de voter en faveur de la création de cette commission d'enquête. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Roger Meï.

M. Roger Meï. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à l'issue d'un comité interministériel sur l'énergie, le 2 février 1998, nous avons appris avec émotion, comme nombre de nos collègues de cette assemblée, la décision du Gouvernement d'arrêter Superphénix.

L'arrêt de Superphénix, c'est l'annulation de quarante années d'efforts et de recherches. Qu'il me soit permis ici de saluer l'ensemble de la profession et des chercheurs.

L'arrêt de Superphénix, c'est l'arrêt de la filière des réacteurs à neutrons rapides, qui donnait une cohérence à l'ensemble du dispositif nucléaire par sa capacité à utiliser le plutonium.

Arrêter Superphénix, c'est faire une croix sur l'avenir à long terme de la politique nucléaire française et de l'indépendance énergétique française.

Les conditions de l'annonce de cet arrêt sont aussi une remise en cause du rôle du Parlement. Je le souligne à un moment où l'on parle de rénovation de la vie politique.

Un accord électoral qui n'engageait pas le parti communiste a lié deux composantes de la majorité, mais, comme pour les 35 heures, comme pour les emplois-jeunes, le Parlement doit débattre de la politique énergétique et de l'avenir de la filière à neutrons rapides. Le Premier ministre, je le rappelle, avait manifesté au mois de juin sa volonté de faire jouer un plus grand rôle à la représentation nationale.

C'est pour cela que nous approuvons la proposition de notre collègue Robert Galley, par souci de l'avenir de la France et par souci de faire jouer son rôle au Parlement.

Oui, l'industrie nucléaire classique est un atout important pour notre pays. La filière à neutrons rapides l'est encore plus. Tous les scientifiques pourront confirmer que développer la filière nucléaire n'a de sens que si la question est abordée dans sa globalité, c'est-à-dire si la question des déchets ne reste pas sans réponse.

Je me permets de souligner quelques-uns des atouts de la filière à neutrons rapides.

Ces réacteurs permettent de tirer toute l'énergie de l'uranium naturel, et non une petite partie. Pour mémoire, je signale que nos réacteurs actuels ne tirent de l'uranium que 0,7 % à 2 % au plus de la matière lorsqu'on recycle le plutonium sous forme de MOX. L'utilisation de la filière à neutrons rapides multiplie par cent nos réserves énergétiques.

Ils permettent une meilleure utilisation du plutonium qui est brûlé comme combustible, ce qui n'est pas possible pour les réacteurs à eau.

Ils rendent possible l'incinération des déchets nucléaires à vie très longue et répondent, à ce titre, à la loi Bataille en permettant d'étendre l'expérience à l'échelle industrielle.

Ils améliorent les rendements thermiques, qui deviennent comparables à ceux des centrales thermiques classiques.

Ils ne nécessitent pas d'enrichissement de l'uranium, ce qui permet des économies sur le coût du combustible.

Ils diminuent les dangers radioactifs et les quantités de déchets, ce qui n'exclut aucun des problèmes posés par le stockage.

Ils sont très sécurisants pour les opérateurs, chacun s'accordant à ce sujet sur l'excellence française, même si le risque zéro n'existe pas et Mme Voynet ne le nie pas.

Enfin, dans les moyens de lutte contre les effets de serre, ils tiennent une place fondamentale. La conférence de Kyoto a salué l'excellent bilan de la France en ce qui concerne les émissions de CO₂, et Mme la ministre de l'environnement a pu s'en féliciter.

Pour terminer cette énumération, je rappelle qu'en 1996 le site de Creys-Malville a fonctionné aussi bien qu'un réacteur traditionnel, soit à 95 % du temps, et que les autorités de sûreté françaises estiment que la sûreté de nos RNR est équivalente à celle de nos autres réacteurs, alors que la DSN a émis quelques doutes quant à la sûreté de Phénix.

C'est une affaire de spécialistes. La commission d'enquête entendra ceux-ci et je ne m'étendrai pas sur ce sujet.

Il est de notre devoir d'éclairer nos concitoyens et notre assemblée sur le véritable coût de Creys-Malville.

Est-il exact que le site a coûté soixante milliards, dont la moitié à la charge d'EDF? Ces soixante milliards représentent-ils le coût du réacteur et de son démantèlement? Soixante milliards, c'est considérable, et nous n'avons pas encore connaissance du dédit que vont exiger nos partenaires européens de NERSA, ni sous quelle forme l'Etat va tenir ses engagements vis-à-vis de ses partenaires. Le coût de ce démantèlement sera d'autant plus lourd que la France le supportera dans son intégralité.

C'était un bon exemple de coopération européenne; il tourne au contre-exemple.

Les investissements déjà consentis par EDF ont été considérables. Ils ont été à la hauteur des défis technologiques et des enjeux industriels.

La recherche, quel que soit le secteur, coûte cher, mais ce sont les pays qui investissent dans ce domaine qui se préparent pour l'avenir.

Aujourd'hui, le réacteur est payé, de même que le combustible. Il peut fournir du courant – 24 milliards de kilowattheures – et rapporter des devises. Creys-Malville pourrait permettre d'acquérir une expérience unique à l'échelle industrielle. Ce réacteur ne pourra en aucun cas être remplacé par Phénix, qui ne nous semble pas être l'outil adéquat pour que la France soit à même de jouer un rôle dans la filière des neutrons rapides, dans la transmutation des déchets et leur élimination. C'est comme si, ayant une voiture neuve et une autre, ancienne, vous vous débarrassiez de la neuve et gardiez l'ancienne. Je ne dis pas qu'il faut jeter l'ancienne, je dis simplement qu'il faut garder la neuve. (*Sourires.*)

Superphénix est pour notre pays une vitrine technologique de premier plan, un outil de recherche incomparable. La décision que vous avez prise est, en l'état actuel des éléments communiqués au Parlement, inopportune, technologiquement, économiquement, socialement et sur le plan de l'environnement.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous sommes inquiets pour la production et la distribution d'Electricité de France.

Quels moyens se donnera notre pays pour préserver son indépendance énergétique ? En 2010, une partie de notre parc nucléaire classique devra être renouvelée. Quelle sera la décision de la France ?

Plus fondamentalement, la France aura-t-elle encore le choix si des décisions irréversibles sont prises aujourd'hui ?

Le développement et la maîtrise de toute filière technologique nécessitent une permanence et une continuité. Ils ne peuvent pas s'accompagner de ruptures.

Les décisions qui se prennent aujourd'hui vont dessiner le paysage énergétique.

Le démantèlement de la filière nucléaire, tel qu'il est conduit aujourd'hui, renforce notre inquiétude sur la destruction de l'entreprise EDF et sur l'arrivée de producteurs privés utilisant le gaz sur le réseau national.

Cette évolution, ou plutôt cette régression, est déjà en œuvre conformément au traité de Maastricht.

Après le charbon, autre source énergétique nationale avec le nucléaire, on abandonne un nouveau pan de notre indépendance énergétique et de notre avancée technologique.

Soyons réalistes : en dépit de tous les efforts pour développer les énergies douces, celles-ci ne pourront occuper que des créneaux utiles, certes, mais non fondamentaux du fait de leur faible rendement par unité de volume ou de surface et du fait de leur impact sur l'environnement.

M. Yves Cochet et M. Guy Hascoët. Pas du tout !

M. Roger Meï. Je suis militant écologiste depuis vingt ans. A l'époque n'existaient ni les Verts ni Génération Ecologie ! Dans ma région, dans ma ville, ville industrielle s'il en est, notre action a payé : centrales thermiques propres...

M. Yves Cochet. Très bien !

M. Roger Meï. ... à lit fluidisé circulant, des boues rouges de Pechiney traitées autrement que par simple rejet à la mer. Notre ville n'est plus citée dans les bilans de pollution d'Airmarais, qui est l'organisme de contrôle. Je rappellerai aussi mon action pour la sauvegarde de l'Arbois.

Je le dis avec beaucoup de solennité et de conviction, le nucléaire jouera un rôle prépondérant dans la transmission à nos enfants et petits-enfants d'une planète propre, si nous trouvons une solution correcte pour le stockage des déchets radioactifs.

Je suis favorable à une utilisation en priorité des énergies renouvelables : bois, solaire, éolienne, hydraulique. Il faut faire des efforts considérables en matière d'économies de l'énergie, de maîtrise d'énergie, de gestion de nos énergies fossiles, gaz, pétrole, charbon, mais cela ne suffira pas. L'avenir, au-delà d'un demi-siècle, appartiendra à l'énergie tirée de la fission nucléaire et, à plus long terme, de la fusion nucléaire.

M. Yves Cochet. Oh là là !

M. Roger Meï. Si nous voulons assurer le développement de l'humanité, de toute l'humanité, il faut s'engager dans cette voie ; c'est la seule.

Ma dernière remarque, et non la moindre, concernera l'absence de débat démocratique préalable à la décision de fermeture de Superphénix. La mission d'information sur

l'énergie de l'Assemblée nationale, que j'ai l'honneur de présider, s'est rendue sur le site de Creys-Malville quelques jours avant l'annonce de sa fermeture. Cette visite avait pour objet de préparer un débat au Parlement sur l'avenir énergétique de notre pays. Sept des huit députés présents, appartenant aux différents groupes de l'Assemblée nationale, ont demandé de surseoir à toute décision relative à Superphénix dans l'attente du présent débat. Nous connaissons la suite.

Cette proposition garde toute sa validité.

Les députés communistes voteront pour la création de cette commission d'enquête mais ils demandent à nouveau un débat national sur l'énergie et sur l'environnement. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Michèle Rivasi.

Mme Michèle Rivasi. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, enfin une commission d'enquête sur le nucléaire ! Je crois que c'est la première. Nous aurions aimé en avoir une sur l'usine de La Hague, ainsi que sur le coût réel du kilowattheure nucléaire, mais nous ne l'avons jamais obtenu. Et aujourd'hui, parce qu'on décide d'arrêter Superphénix, on veut en créer une !

Il faudra voir dans quelle perspective cette commission d'enquête va fonctionner mais, auparavant, je lirai une brève résolution : « Il est créé, en application de l'article 40 du règlement, une commission d'enquête de vingt et un membres chargés d'étudier les conditions de réalisation et de fonctionnement du surgénérateur Superphénix, ainsi que l'ensemble du dispositif industriel environnant, en insistant plus particulièrement sur l'appréciation des problèmes de sécurité posés par le fonctionnement de cette centrale nucléaire aussi bien pour les travailleurs que pour la population, l'analyse du dispositif industriel et technique mis en place, le financement des investissements et les accords internationaux relatifs à cette filière. »

Non, il ne s'agit pas de la proposition de résolution dont nous débattons aujourd'hui mais d'une autre, déposée en décembre 1976 par le groupe des socialistes et des radicaux de gauche, et qui a été repoussée à l'époque par la droite.

M. Robert Galley. On n'avait pas encore décidé d'arrêter Superphénix ! (*Sourires.*)

M. Yves Cochet. Il n'avait pas démarré !

Mme Michèle Rivasi. L'adoption de cette proposition de résolution sur le démarrage de Superphénix aurait peut-être permis d'éviter une expérience coûteuse. L'honneur et l'efficacité d'une démocratie, c'est aussi de reconnaître une erreur avant de s'engager dans une spirale qui mêle les intérêts de la nation avec ceux de quelques groupes influents.

La première leçon à tirer de cette expérience, c'est qu'il faut donner aux parlementaires les moyens de débattre largement avant la mise en route industrielle.

Mme Monique Collange. Tout à fait !

Mme Michèle Rivasi. Mais revenons-en au débat d'aujourd'hui. Il ne s'agit pas de créer une commission d'enquête qui servirait d'alibi à un redémarrage de Superphénix.

M. François Loos. Ah bon ?

Mme Michèle Rivasi. J'ai lu attentivement la rédaction que notre rapporteur propose : la commission d'enquête portera « sur les conditions dans lesquelles ont été décidés

la création, la mise en œuvre et l'abandon de Superphénix, ses conséquences sur la filière des réacteurs à neutrons rapides et de la surgénération, ainsi que sur les enseignements qui ont été tirés de cette expérience dans les domaines scientifique, administratif, financier, politique et environnemental ».

Il s'agit donc maintenant, contrairement à ce qu'ont soutenu MM. Galley et Loos, de tourner la page. Superphénix aura été une expérience pour la France ; il convient d'en tirer les leçons.

Inutile de préciser que je souscris pleinement, comme tout le groupe socialiste, et sans doute au-delà, à cette démarche. Mais il est une sorte de leçon à tirer de l'« expérience Superphénix » qui a été peu évoquée et sur laquelle je voudrais m'arrêter un instant : ce sont les leçons pour l'avenir.

L'expérience de Superphénix nous pose, à nous, élus nationaux chargés de la politique de la France, au moins trois questions.

La première porte sur les grands équipements scientifiques et sur le contrôle de leur création et de leur financement ; la deuxième sur le renouvellement, à l'échéance de 2010, du parc nucléaire, et sur le dimensionnement de ce programme ; la troisième sur la gestion rationnelle et, si possible, économe des fonds publics consacrés au nucléaire.

Les grands équipements, tout d'abord. A mon sens, Superphénix a été l'épisode que l'on sait pour deux raisons : il s'agissait d'un très grand équipement qui « émarquait » aux fonds du nucléaire, lesquels ne sont pas toujours comptés. Il n'est aucunement question de faire un procès en sorcellerie aux très grands équipements, mais il appartient aux élus de la nation que nous sommes de veiller à une utilisation raisonnée des deniers publics. Certes, des organismes d'évaluation et de contrôle existent – l'office parlementaire d'évaluation des politiques publiques, l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques et, bien sûr, la Cour des comptes – mais nous voudrions être sûrs que, dans des domaines où l'expertise scientifique est dominante, le contrôle public s'exerce pleinement.

D'où l'intérêt d'un débat contradictoire et non pas d'experts, lesquels sont juge et partie. Il serait intéressant, pour éviter qu'une telle expérience ne se reproduise, que la commission fasse des propositions en ce sens.

Les fonds du nucléaire, Superphénix en a été très gourmand, mais, contrairement au plutonium qu'il régénère, il ne les a pas restitués ! (*Sourires.*) N'oublions pas que la Cour des comptes a évalué le coût de ce réacteur à environ 60 milliards de francs, soit 3 000 francs par ménage français. Pour Superphénix, ne peut-on parler sinon d'argent facile, du moins d'argent « compté à part » ? Il est indispensable que la commission d'enquête réfléchisse au contrôle économique et financier à mettre en place sur les fonds attribués au nucléaire, sans pour autant porter ombrage aux prérogatives de la Cour des comptes, qui restent entières et incontestées.

Beaucoup d'entre nous qui suivent les questions énergétiques pensent déjà à l'échéance de 2010. Mais c'est dès aujourd'hui que notre assemblée devrait s'en préoccuper et qu'elle devrait organiser un débat contradictoire sur les choix énergétiques de la France. L'épisode Superphénix doit nous instruire, peut-être même nous édifier, et nous permettre d'éviter que le nucléaire français de l'après-2010, ne connaisse un nouvel épisode de ce type.

Nous devons faire en sorte qu'il n'y ait plus d'infrastructures monumentales ni de choix de gestion plus souterrains, comme pour le MOX ou le retraitement.

La mission de notre commission d'enquête va consister à revenir sur le passé, à essayer de mieux comprendre, d'expliquer, d'analyser les dysfonctionnements, et non pas, comme certains le souhaiteraient, à justifier Superphénix. Il faut que le passé nous serve pour l'avenir.

J'ai donc de bonnes raisons de voter en faveur de la création de cette commission d'enquête, ce qui ne m'empêchera pas d'être vigilante quant aux orientations qu'elle prendra. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La discussion générale est close.

J'appelle maintenant, dans les conditions prévues par l'article 91, alinéa 9, du règlement, l'article unique de la proposition de résolution dans le texte de la commission.

Article unique

M. le président « Article unique. – En application des articles 140 et suivants du règlement, est créée une commission d'enquête parlementaire de trente membres sur les conditions dans lesquelles ont été décidés la création, la mise en œuvre et l'abandon de Superphénix, ses conséquences sur la filière des réacteurs à neutrons rapides et de la surgénération, ainsi que sur les enseignements qui ont été tirés de cette expérience dans les domaines scientifique, administratif, financier, politique et environnemental. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Christian Bataille, rapporteur. Je constate qu'aucun avis hostile à cette proposition de résolution ne s'est exprimé, mais les animateurs de la future commission d'enquête, dont nous savons maintenant ce qu'elle sera mais aussi ce qu'elle ne pourra pas être, devront s'atteler à une tâche complexe et difficile. Ils devront d'abord fixer leur programme de travail en fonction du champ défini par le texte.

M. le président. Avant de mettre aux voix l'article unique de la proposition de résolution, j'indique à l'Assemblée que, conformément aux conclusions de la commission, son titre est ainsi rédigé :

« Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur Superphénix et la filière des réacteurs à neutrons rapides. »

Explication de vote

M. le président. La parole est à M. Yves Cochet, pour expliquer son vote.

M. Yves Cochet. Comme mes collègues, je considère que cette commission d'enquête peut être utile. Nous voterons, à la surprise sans doute de quelques-uns, cette proposition de résolution, parce que nous parions à la fois sur la raison, la transparence et la démocratie.

Je me permettrai néanmoins quelques observations pour étayer cette explication de vote favorable. Je ne prétends pas détenir la vérité, même si j'ai travaillé de nombreuses années sur cette question.

Quant au coût de Superphénix – je parle de sa construction, pas de son démantèlement –, je répondrai à MM. Galley, Loos et Meï. La Cour des comptes, dont

on peut penser qu'elle a examiné cette affaire sérieusement, a estimé ce coût, à la fin de 1996, à 60 milliards. Comme le disait notre collègue Michèle Rivasi, c'est beaucoup pour un « engin » qui, eu égard à sa durée de vie, a très peu produit de kilowattheures. Mais je ne veux pas trop insister sur ce point.

Pour évacuer quelques malentendus, monsieur Galley, je dirai que Superphénix n'a jamais été présenté comme un simple prototype grandeur nature destiné aux expériences. Un joujou de ce type, de cette taille et de ce coût, pour faire des expériences, non ! En 1983 – je pourrai vous donner les références des textes si vous le souhaitez – Superphénix était présenté comme un réacteur commercial qui devait être rentable.

J'en viens au débat sur le coût de la fermeture. En réalité, ce qu'il faut faire, c'est comparer le coût de la poursuite et celui de la fermeture. Je ne crois pas qu'il eût été plus raisonnable, y compris du point de vue économique, de maintenir Superphénix. Je crois même que les chiffres s'inverseront et que cela coûtera moins cher de le démanteler. Mais la commission d'enquête devra se pencher attentivement sur ce point.

Du point de vue scientifique et technologique, ce n'est pas le moment, bien entendu, d'ouvrir le débat. Malheureusement, je ne ferai pas partie de la commission d'enquête alors que le sujet me passionne. Les places sont limitées mais peut-être puis-je espérer être auditionné.

Je souhaite simplement insister sur quelques points.

On a beaucoup dit que Superphénix aurait pu permettre de gérer, partiellement certes, quelques déchets, notamment les actinides mineurs, voire brûler du plutonium dont on ne sait que faire. Du point de vue qualitatif, le vrai problème n'est pas le plutonium ou les actinides mineurs, mais ce qu'on appelle les produits de fission à vie longue.

A mon avis, Superphénix est tout à fait incapable de transmuter ces produits, ou alors cela poserait des problèmes industriels qui induiraient des coûts énormes.

M. Robert Galley. En effet !

M. Yves Cochet. Vous êtes d'accord ? Très bien !

Du point de vue quantitatif, ne serait-ce que pour transmuter le plutonium ou les actinides mineurs, il faudrait à peu près un Superphénix pour quatre ou cinq réacteurs à eau pressurisée. Comme nous avons cinquante-cinq réacteurs, il faudrait onze Superphénix pour brûler le plutonium dont nous disposons actuellement. Il est donc impossible que l'incinération des actinides mineurs puisse se faire grâce à la filière à neutrons rapides.

Autre leurre : le gouvernement a voulu, il y a quelques années, faire passer Superphénix pour un outil de recherche. Même M. Lacoste, directeur de la DSIN, la direction de la sûreté des installations nucléaires, n'y a jamais cru. Superphénix n'a jamais été et ne sera jamais un outil de recherche. La vocation de recherche était évidemment un habillage. Le Conseil d'Etat lui-même ne s'y est pas trompé lorsqu'il a souligné que Superphénix n'était pas conçu pour cela.

Aussi bien M. Galley que M. le secrétaire d'Etat ont poussé un « cocorico ». Certes, nos ingénieurs, dans le nucléaire comme dans d'autres domaines, sont très bien formés, brillants, mais on ne peut pas parler d'excellence française en matière de technologie nucléaire, notamment dans la filière des réacteurs à neutrons rapides.

Superphénix était équipé d'un barillet mais, au bout de quelques années, on s'est aperçu que cette pièce, très importante pour le sodium, ne fonctionnait pas. De même « l'inspectabilité » du site était problématique.

Les réacteurs PWR à eau pressurisée peuvent être inspectés en quelques jours – on arrête la bête et on examine tous ses éléments – mais, pour Superphénix, rien n'était prévu et cela va demander plusieurs années. M. Lavérie, directeur de la DSIN, a d'ailleurs été sanctionné et il a perdu son poste en 1992, pour avoir soulevé ce problème.

Aussi incroyable que cela puisse paraître, on ne sait pas arrêter un tel engin et vidanger les 5 000 tonnes de sodium !

Je veux bien croire que, dans certains domaines, il y ait une excellence française, et je ne la remets pas globalement en cause, mais il y a eu aussi des lacunes très graves.

J'ajoute que ce démantèlement va prendre plusieurs dizaines d'années. Je suggère à la commission d'enquête de se pencher sur tous les aspects scientifiques, technologiques mais aussi industriels, commerciaux et finalement sociaux, pour que ce démantèlement nous permette à l'avenir d'exceller dans le domaine du démantèlement nucléaire.

Je tiens pour l'instant à rassurer les élus locaux : le site de Superphénix fournira pendant longtemps encore de l'emploi.

Nous n'en sommes qu'au début et de l'enquête.

Puisque nous parions sur la transparence, sur la démocratie et sur la raison, nous voterons cette proposition de résolution.

M. le président. Je mets aux voix l'article unique de la proposition de résolution.

(L'article unique de la proposition de résolution est adopté.)

M. le président. Je constate que le vote est acquis à l'unanimité.

Constitution de la commission d'enquête

M. le président. Afin de permettre la constitution de la commission d'enquête dont l'Assemblée vient de décider la création, MM. les présidents des groupes voudront bien faire connaître, conformément à l'article 25 du règlement, avant le vendredi 10 avril 1998, à douze heures, le nom des candidats qu'ils proposent.

La nomination prendra effet dès la publication de ces candidatures au *Journal officiel*.

3

SAISINE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le président du Conseil constitutionnel une lettre l'informant qu'en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution, plus de soixante députés ont saisi le Conseil constitutionnel d'une demande d'examen

de la conformité à la Constitution de la loi relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile.

4

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

M. le président. J'ai reçu, le 8 avril 1998, de M. Claude Goasguen une proposition de loi constitutionnelle tendant à soumettre les partis politiques au respect des principes démocratiques.

Cette proposition de loi constitutionnelle, n° 832, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

5

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu, le 6 avril 1998, de M. Didier Migaud, un rapport, n° 831, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur les propositions de résolution :

- de M. Alain Barrau, rapporteur de la délégation pour l'Union européenne sur les recommandations de la Commission européenne relatives au passage à la monnaie unique (n° 817) :

- * recommandation de la Commission en vue d'une recommandation du Conseil conformément à l'article 109 J, paragraphe 2, du traité (n° E 1045),

- * recommandations de décisions du Conseil abrogeant les décisions constatant l'existence d'un déficit excessif en Belgique, en Allemagne, en Espagne, en France, en Italie, en Autriche, au Portugal, en Suède et au Royaume-Uni – application de l'article 104 C, paragraphe 12, du traité instituant la Communauté européenne (SEC [1998] 1999 final/n° E 1046),

- de M. Alain Bocquet et plusieurs de ses collègues relative au rapport de la Commission sur l'état de la convergence et la recommandation associée en vue du passage à la troisième phase de l'Union économique et monétaire (E 1045).

J'ai reçu, le 9 avril 1998, de M. Pierre Brana, un rapport n° 834, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur la proposition de résolution de M. Jean-Claude Lefort tendant à la création d'une commission d'enquête sur la part des responsabilités françaises dans le génocide perpétré au Rwanda à partir du mois d'avril 1994 (n° 751).

6

DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu, le 9 avril 1998, de Mme Nicole Ameline, un rapport d'information, n° 830, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour

l'Union européenne, sur les projets d'actes relevant des titres V et VI du traité sur l'Union européenne, transmis par le Gouvernement à l'Assemblée nationale du 4 décembre 1997 au 8 avril 1998 (n°s UE 99 à UE 125).

J'ai reçu, le 9 avril 1998, de M. Pierre Brana, un rapport d'information, n° 833, déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission des affaires étrangères, sur la mission effectuée en République fédérale de Yougoslavie et en République de Macédoine par une délégation de la Commission.

7

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 9 avril 1998, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi modifié par le Sénat en deuxième lecture, d'orientation et d'incitation relatif à la réduction du temps de travail.

Ce projet de loi, n° 829, est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

8

SUSPENSION DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que, sur proposition de la Conférence des présidents, l'Assemblée a décidé, en application de l'article 28, alinéa 2, de la Constitution, de suspendre ses travaux la semaine prochaine.

En conséquence, et sauf séance supplémentaire décidée en application de l'article 28, alinéa 3 de la Constitution, la prochaine séance aura lieu le mardi 21 avril à dix heures trente.

9

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 21 avril 1998, à dix heures trente, première séance publique :

Questions orales sans débat ;

Fixation de l'ordre du jour.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Discussion de la proposition de résolution, n° 817, de M. Alain Barrau sur les recommandations de la Commission européenne relatives au passage à la monnaie unique :

– recommandation de la Commission en vue d'une recommandation du Conseil conformément à l'article 109 J, paragraphe 2, du traité (n° E 1045) ;

– recommandations de décisions du Conseil abrogeant les décisions constatant l'existence d'un déficit excessif en Belgique, en Allemagne, en Espagne, en France, en Italie, en Autriche, au Portugal, en Suède et au Royaume-Uni – application de l'article 104 C, paragraphe 12, du traité instituant la Communauté européenne (SEC (1998) 1999 final/n° E 1046) ;

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 831) ;

M. Alain Barrau, rapporteur au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne (rapport d'information n° 818).

A vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures trente-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ANNEXE

Questions écrites

M. le président a pris acte que des réponses ont été apportées aux questions écrites, ci-après, signalées le 30 mars 1998 :

N° 5001 de M. Charles Cova à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité (sécurité sociale – compensation financière entre régimes – caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires).

N° 8474 de M. Edouard Landrain à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie (impôts locaux – taxe professionnelle – champ d'application – commissaires-enquêteurs).

N° 8808 de M. Edouard Landrain à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie (TVA – taux – travaux d'assainissement).

Ces réponses ont été publiées au Journal officiel, Questions écrites du lundi 6 avril 1998.

N° 2774 de M. Renaud Muselier à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité (assurance maladie maternité : prestations – frais pharmaceutiques – Interféron – établissements privés).

N° 5098 de M. Pierre Lasbordes à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie (famille – politique familiale – emploi d'un salarié à domicile).

N° 5277 de Mme Gilberte Marin-Moskovitz à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité (frontaliers – chômage : indemnisation – conditions d'attribution – chômeurs âgés).

N° 7002 de Mme Laurence Dumont à Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement (animaux – dégâts des animaux – sangliers – indemnisation).

N° 7462 de M. François Sauvadet à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité (sécurité sociale – CSG – augmentation – conséquences – retraites).

N° 7716 de M. Michel Lefait à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité (retraites : généralités – politique à l'égard des retraités – représentation dans certains organismes).

N° 7741 de M. Dominique Baert à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité (famille – veufs et veuves – allocation veuvage – montant).

N° 7810 de M. Henry Chabert à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité (aménagement du territoire – zones franches urbaines et zones de redynamisation urbaine – entreprises – aides de l'Etat).

N° 8993 de M. Patrice Carvalho à Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement (déchets, pollution et nuisances – sol – normes antipollution – réglementation).

N° 9125 de M. Gilbert Le Bris à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche (environnement – espace littoral – bande côtière – protection – perspectives).

N° 9138 de M. René Dosière à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie (impôts et taxes – taxe forestière – taux).

N° 9150 de M. Jean-Pierre Dufau à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie (taxes parafiscales – redevance audiovisuelle – réglementation).

N° 9161 de M. François Hollande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie (TVA – taux – confiserie à base de chocolat).

N° 9171 de M. Edouard Landrain à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie (enseignements artistiques – développement – musique – financement – Loire-Atlantique).

N° 9244 de M. Robert Gaïa à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie (enseignement – cantines scolaires – groupement d'achats – structure intercommunale – personnalité juridique).

Ces réponses seront publiées au Journal officiel, Questions écrites du lundi 13 avril 1998.

